



COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE CLERMONT

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE TENUE À CLERMONT,
le mercredi 30 octobre 2024 À 9 h

Sont présents :

Madame Lucie Forgues, en présentiel

Messieurs Donald Kenny, en virtuel
Luc Cauchon, en présentiel
Victor-Olivier Bois, en présentiel
Alfred Perron, en présentiel
Michel Boulianne, en présentiel

1. Mot de bienvenue

Monsieur Michel Boulianne souhaite la bienvenue aux membres du comité à la rencontre, les remercie pour leur participation. Il présente M. Victor-Olivier Bois à titre de représentant de Région de la biosphère de Charlevoix et M. Alfred Perron à titre de citoyen vivant à proximité du LET de Clermont.

2. Composition du comité de vigilance

Monsieur Boulianne explique que le comité de vigilance vise à générer des échanges entre les différents acteurs concernés par la présence du site de disposition sur le territoire. Ainsi, le comité de vigilance pour 2024 est composé des personnes suivantes :

- M^{me} Lucie Forgues de la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie, pour représenter un groupe ou un organisme local ou régional susceptible d'être affecté par le Lieu d'enfouissement technique;
- M. Alfred Perron, pour représenter les citoyens qui habitent dans le voisinage du LET;
- M. Victor-Olivier Bois de l'organisme Région de la biosphère de Charlevoix, pour représenter un groupe ou un organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement;
- M. Luc Cauchon, maire de Clermont, pour représenter la municipalité locale où est situé le LET;
- M. Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine, pour représenter la municipalité régionale de comté (MRC) où est situé le LET;
- M. Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles de la MRC, pour représenter la personne que désigne l'exploitant.

Monsieur Boulianne explique brièvement que le mandat du comité a une portée consultative et contribue à l'acceptabilité sociale du site. Ses membres voient notamment à :

- S'informer des opérations du Lieu d'enfouissement technique et les projets en développement ;
- S'assurer que l'exploitation du site s'effectue en conformité avec les normes applicables et en respect avec les exigences gouvernementales;
- Transmettre les renseignements pertinents à la population et aux riverains sur les développements et la gestion des équipements du site.

3. Rôle des membres du comité, engagement et mode de fonctionnement

Puisqu'il y a une seule nouvelle personne siégeant au comité, monsieur Boulianne présente brièvement leur rôle, leur engagement et le mode de fonctionnement du comité.

4. Élection d'un(e) président(e) et choix d'un(e) secrétaire

Monsieur Michel Boulianne a été nommé à l'unanimité comme président et secrétaire du comité.

5. Historique du LET

Monsieur Michel Boulianne fait l'historique de la construction d'un LET pour Charlevoix-Est. Le but est de garder la mémoire des motivations et l'origine de cette décision importante à cette époque.

Lors de ce point, M. Perron mentionne qu'il y a eu des transports dans le chemin Snigole la fin de semaine. Michel explique que Thivierge Excavation a débuté le contrat de transport des Roll-Off et qu'il y a eu seulement des transports pendant seulement deux fins de semaine. M. Perron mentionne également qu'il y a un divan près des chutes.

6. Rapport annuel, traitement du lixiviat et suivi environnemental

Michel revient sur deux avis de non-conformité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) reçus en 2023.

Avis de non-conformité : nous avons reçu deux avis de conformité durant l'année 2023. Le conseil des maires en a été avisé et nous avons répondu par les deux plans correctifs acceptés par le MELCCFP (présentation des solutions des deux plans):

Premier avis : animaux nuisibles, manque de recouvrement journalier:

Pour les animaux nuisibles il est difficile de maîtriser la situation. Pour le recouvrement nous avons opté pour l'application d'un recouvrement par pulvérisation. Cela fonctionne bien.

Deuxième avis : calibration de la balance, tests de sols contaminés, dépassement de normes au traitement et échantillonnage des biogaz:

La calibration a été retardée par un changement de fournisseur. Pour les sols contaminés, nous avons fourni les tests des sols contaminés provenant d'Hydro-Québec. Pour les biogaz, le suivi est dorénavant effectué par WSP avec un appareil de précision.

Michel mentionne que le conseil des maires est toujours avisé de ces situations. À la demande de la MRC, des fonctionnaires (6) du MELCCFP sont venus en octobre 2023 en personne visiter le LET pour que ceux-ci puissent sur place constater les défis particuliers de celle-ci dans le recouvrement journalier des déchets d'un petit LET comme le sien. Michel leur a fait une visite complète du site et une présentation des employés. Une solution fût proposée par un des représentant du MELCCFP. Cette solution fût appliquée avec succès.

Michel présente les résultats du suivi environnemental et du traitement du lixiviat. Il rappelle aux membres du comité que pour le traitement du lixiviat, un suivi hebdomadaire doit être effectué par la MRC pour s'assurer que celui-ci respecte les normes. Ces résultats permettent de produire le rapport annuel, et ce, conformément au règlement provincial. Ce rapport doit être produit et remis au MELCCFP afin de démontrer que les opérations du LET respectent l'ensemble des normes auxquelles il est soumis.

M. Perron mentionne que des odeurs sont très perceptible lorsque les conditions météorologiques ont certaines caractéristiques (temps bas). Michel mentionne qu'il est possible que les odeurs soient plus fortes lors des travaux de recouvrement final des cellules comme cela a été le cas à l'automne 2023. Michel précise que les transports de matériaux que M. Perron signale pour 2024 étaient en fait des sols contaminés et non du matériel de recouvrement final. Michel mentionne que si les biogaz étaient brûlés, il y aurait moins d'odeur. Toutefois, il n'y a pas présente de programme de subvention pour l'installation d'une torchère. Michel mentionne que le gouvernement fédéral songe à en développer un.

Concernant le traitement des eaux de lixiviation, Michel mentionne que pour l'année 2023, le traitement a débuté le 3 mai et c'est terminé le 21 novembre. Trois éléments sont à signaler, soit :

- Suite de bons résultats en mai et en juin, le problème de pH trop bas a recommencé en juillet et il a été résolu en novembre ;
- Nous avons abaissé le niveau des bassins de traitement # 5 et # 6 à la fin de l'automne 2023 puisque les pluies abondantes ont créé une surproduction de

lixiviat dans le bassin d'accumulation. Toutefois, les tests de rejets étaient conformes aux normes sauf pour les MES. Toutefois, notre installation de traitement est conçue pour un rejet directement au sol par infiltration. Donc, les MES ont été retenues à la surface du sol ;

- En juillet, la moyenne mensuelle des coliformes fécaux a dépassé la norme durant les deux dernières semaines de ce mois. Toutefois, la situation est entrée dans l'ordre en août.

M. Perron demande ce que la MRC fait avec le lixiviat en hiver. Michel explique le fonctionnement complet du LET à M. Perron. Michel confirme en autres que le lixiviat est accumulé en hiver dans un bassin de 8 000 m³ pour ensuite procéder au traitement au printemps. Michel offre à M. Perron de faire la visite du LE avec lui. M. Bois suggère fortement à la MRC de faire une vidéo pour expliquer le fonctionnement complet du LET. Il suggère également d'organiser des visites du LET. Pour éviter la contamination en coliformes fécaux par les goélands, M. Perron suggère d'installer un grillage au-dessus du lit de tourbe.

Pour le suivi environnemental de l'eau souterraine en 2023 :

Il y a eu des dépassements de norme pour le fer et le manganèse toutefois, il est reconnu que ces dépassements sont produits par la composition naturelle des roches en place et qu'ils ne sont pas générés par nos opérations. Quelques dépassements : sulfures totaux au printemps, à l'été et à l'automne dans PM-3 toujours de plus en plus minime, mercure PM-8 au printemps et PM-1 à l'été, rien à l'automne.

Pour le suivi des biogaz :

En 2023, un nouveau puits de mesure a été implanté selon les recommandations du MELCCFP et la firme (WSP) est dorénavant mandatée pour réaliser les campagnes d'échantillonnage selon les fréquences prévues au REIMR. Depuis, ce temps, tous les résultats sont aux normes.

7. Statistiques sur l'enfouissement des déchets et des matières recyclables

Michel présente les statistiques concernant les quantités de déchets enfouis au LET. Le sujet de la collecte des matières organiques est abordé par les participants et Michel mentionne que celle-ci a permis de dévier près de 1 600 tonnes métriques (Tm) de matières résiduelles de l'enfouissement. Il mentionne que les boues municipales devraient être valorisées plutôt qu'enfouis. Il mentionne que la MRC a amorcée des démarches en ce sens avec Valoris et Sani-Charlevoix. Michel mentionne que la Région de la biosphère de Charlevoix est mandatée pour accompagner les ICI dans la gestion de leurs matières résiduelles. M. Bois explique la démarche et l'avancement du projet. M. Cauchon mentionne que les logements de location court terme produisent beaucoup de déchets. Michel mentionne que la tarification incitative pourrait être une solution à la réduction de

l'enfouissement des matières recyclables et compostables. Michel mentionne que la norme de couleur pour les bacs de recyclage sera uniformisée pour le bleu. Michel mentionne qu'il est possible avec la collecte des matières organiques de passer de 8 000 tonnes métriques (Tm) de déchets à 5 000 Tm lorsque la participation des citoyens et des commerces sera optimale. Michel mentionne que le coût de valorisation des matières organiques est de 90 \$/Tm alors que l'enfouissement sera à 225 \$/Tm en 2025. Michel signale également que les coûts de construction des cellules étanches n'échappent malheureusement pas à l'augmentation des coûts dans tous les domaines. M. Bois mentionne que les bureaux d'information touristique devraient faire la promotion de la bonne gestion des matières résiduelles dans la MRC.

Michel mentionne que les règlements de collectes des déchets et des matières organiques sont adaptés pour assurer le succès de la collecte des matières organiques. Ainsi, les usagers du secteur résidentiel ont droit à un seul bac vert par adresse civique. De plus, la collecte des déchets est effectuée toutes les trois semaines pour les usagers saisonniers et pour les ICI (institutions, commerces, industries) assimilables. Toutefois, la collecte des matières organiques est toutes les semaines l'été et toutes les deux semaines l'hiver. Michel mentionne que le conseil des maires a fait preuve de courage dans ces décisions règlementaires.

Concernant les matières recyclables, Michel mentionne qu'à partir de 2025, les matières acceptées seront uniformisées pour l'ensemble de la province. Il mentionne également que Éco Entreprise Québec veillera au recyclage des matières provincialement.

Michel mentionne que les matelas et les textiles sont déviés de l'enfouissement. Il s'en suit une discussion sur l'importance de la valorisation des textiles. M. Cauchon suggère qu'un entrepreneur devrait penser à valoriser les textiles localement. Tout est une question de volume et de rentabilité pour que cela puisse être possible.

8. Commentaires de M. Boulianne sur quelques-unes des activités de 2023

- Le recouvrement final phase 6 (cellule 7) a été réalisé à l'automne 2023 ;
- Pour donner suite à une visite de représentants du MELCCFP, nous avons testé pour la première fois le recouvrement d'un front de déchets avec un composé organiques. Le but est de recouvrir les déchets dans une pente très forte pour éviter les nuisances. Le fournisseur garantie le produit pour deux ans. Nous suivrons les performances de cette solution ;
- Le registre journalier des entrées et sorties au LET a été maintenu grâce à un logiciel de gestion des transports et grâce à la pesée électronique ;
- De multiples collectes d'échantillons pour le suivi environnemental et le traitement du lixiviat du LET (eaux brutes, eaux traitées, biogaz et eau souterraine) ont été réalisées. Les tableaux de suivi sont annexés au rapport.
- Un test de lixiviat brut a été effectué au LES en mai dans les bassins 482 et 300 m³. Aucun bassin n'a été vidé en 2023 au LES ;

- Un contrôle régulier des biogaz à l'intérieur des bâtiments a été réalisé par WSP. Des détecteurs de gaz permanents sont installés dans les bâtiments depuis 2011. De plus, des filtres au charbon ont été installés dans les échangeurs d'air. Les détecteurs confirment en tout temps la bonne qualité de l'air dans les bâtiments. Aucun dépassement de normes n'est à signaler dans les bâtiments ;
- La vérification de l'étanchéité des conduites a été réalisée du 13 novembre 2023 par la firme Testech. Les résultats confirment l'étanchéité des installations ;
- Le relevé GPS des cellules d'enfouissement a été réalisé le 24 novembre 2023 par la firme Géo-Civil.

9. Période de questions

Lors de la période de questions, Michel aborde la construction des prochaines cellules d'enfouissement. Il précise qu'une demande de certificat d'autorisation au MELCCFP sera nécessaire pour procéder à la construction des prochaines cellules. Toutefois, une firme sera mandatée pour concevoir le projet d'agrandissement et faire la demande de certificat d'autorisation au MELCCFP.

M. Kenny mentionne que les gens devraient mieux connaître le fonctionnement du LET.

M. Perron mentionne quelques éléments concernant l'entretien du chemin Snigole. Il déplore la qualité du déneigement et du sablage des côtes, la présence de clous, la poussière et l'absence de lignes. Michel prend note des commentaires et explique que la méthode d'entretien, dont l'épandage d'abat-poussière sera fait de façon différente et en collaboration avec la ville de Clermont.

10. Prochaine réunion

Michel mentionne que la prochaine réunion aura lieu en 2025.

11. Levée de l'assemblée

Levée de la réunion à 11 h 15.

Compte rendu rédigé par Michel Boulianne